



DELIBERATION N° 64/2020/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 23 JUILLET 2020 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT ELECTION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE JURY DE CONCOURS (CAO, COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP), COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Nombre de Conseillers en exercice : 48
Nombre de Conseillers Présents : 37
Nombre de Procuration : 1
Date de convocation : vendredi 17 juillet 2020

Nombre de suffrages exprimés : 38
Vote :
Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 1

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt trois juillet à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

Étaient présents en présentiel (salle de délibérations) :

Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente ; Gilles ADELSON, 2^{ème} vice-Président ; David RICHE, 3^{ème} vice-Président ; Raphaël RABORD, 4^{ème} vice-Président ; Roger ARON, 5^{ème} vice-Président ; Nestor GOVINDIN, 2^{ème} membre du Bureau

Julner BELIZAIRE ; Claire CHINON ; Christian FAUBERT ; KHAN Farah ; Chester LEONCE ; Roland LOE-MIE ; Mylène MAZIA ; Hélène PAUL ; Rolande SILEBER ; Didier SILIGHINI ; Georgette TJONATJOOI-MITH ; Eliodore TORVIC ; Sandra TROCHIMARA ; Patricia VICTOR

Étaient présents en téléconférence (y compris salle de commissions) :

Serge BAFAU, 6^{ème} vice-Président ; Monique AZER, 2^{ème} membre du Bureau ;

Sergine CHOU-TIAM ; Dominique BERTONI ; Ruth BIDIOU CEPRIKA ; Kenny CHENTENG ; Xavier CLERVAUX ; Michel DUBOUILLE ; Hugues EDWIGE ; Guerline LOUIS ; Michaël MANCEE ; Axel RINO ; Anne-Michèle ROBINSON ; Magali ROBO-CASSILDE ; Jean-Pierre ROUMILLAC ; Corinne SIGER ; Rodolphe SORPS

Étaient absents excusés :

Jean GANTY, 1^{er} membre du Bureau -> procuration à Raphaël RABORD ;
Louis-Mike CALUMAY ; Corine DIMANCHE ; Claude PLENET ; Jocelyne PRUDENT ;
Gabriel SERVILLE

Étaient absents :

LECANTE Patrick, 1^{er} vice-Président

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20200723-64-2020-CACL-AP -DE Date de télétransmission : 06/08/2020 Date de réception préfecture : 06/08/2020
--

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farah KHAN

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment en ses articles L 3112-1 et L 3112-4 (CCP)

Vu l'arrêté préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la Communauté de communes du Centre Littoral (CCCL) modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération n° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment le VII de son article 19 ;

Vu l'ordonnance du Conseil des Ministres en date du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020.

Vu le décret n° 2020-904 en date du 24 juillet 2020 fixant les conditions de réunion par téléconférence du conseil communautaire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Vu l'arrêté n° 097-CBC-20 du 04 juin 2020 modifiant l'arrêté n°092-CBC-20 du 27 mai ayant porté composition du conseil communautaire de la CACL pour les communes de Roura, Matoury et Rémire-Montjoly durant la période du 18 mai 2020 jusqu'à son renouvellement complet à l'issue du second tour de scrutin ;

Vu la délibération n° 55-a/2014/CACL du 17 avril 2014 et n°59/2014/CACL du 28 mai 2014 portant élection aux commissions CAO et Jury de Concours et aux autres commissions obligatoires de la CACL ;

Considérant le caractère transitoire de la formation du conseil communautaire durant la période allant du 18 mai 2020 jusqu'à son renouvellement complet à l'issue du second tour de scrutin ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement des conseillers qui ne sont plus membres du conseil depuis le 17 mai 2020 lorsqu'ils sont désignés pour siéger aux commissions obligatoires ;

Considérant qu'il est procédé selon les dispositions de l'article-5 du CGCT à l'élection des titulaires et des suppléants membres de la commission de délégation de service public;

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20200723-64-2020-CACL-AP -DE Date de télétransmission : 06/08/2020 Date de réception préfecture : 06/08/2020
--

Considérant que le Conseil Communautaire a décidé de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer les commissions obligatoires ;

Considérant que le Conseil Communautaire a décidé « de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la commission de la délégation de service public (article L. 2121-21 du CGCT) ;

Considérant qu'après appel à candidature et une seule liste de candidates et de candidats a été constituée et enregistrée pour la CAO et Jury de Concours, la CDSP et la CCSPL comme suit :

Membres titulaires

Farah KHAN
Jocelyne PRUDENT
Gilles ADELSON
Roland LEANDRE
David RICHE

Membres suppléants

Monique AZER
Mylène MAZIA
Roger ARON
Xavier CLERVAUX
Didier SILIGUINI

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 21 juillet 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 64/2020/CACL** relative à l'élection de représentants aux commissions obligatoires : « *commission d'appel d'offres et de jury (CAO, commission de délégation de service public (CDSP), commission consultative des services publics locaux (CCSPL)* ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 64/2020/CACL** relative à l'élection de représentants aux commissions obligatoires : « *commission d'appel d'offres et de jury (CAO, commission de délégation de service public (CDSP), commission consultative des services publics locaux (CCSPL)* ».

PREND ACTE du vote et du dépouillement ci-après rapporté :

Nombre de votants: 38..
Suffrages exprimés :37...
Ainsi répartis :
Vote pour : 37
Abstention : 1

Membres titulaires

Farah KHAN
Jocelyne PRUDENT
Gilles ADELSON
Roland LEANDRE
David RICHE

Membres suppléants

Monique AZER
Mylène MAZIA
Roger ARON
Xavier CLERVAUX
Didier SILIGUINI

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20200723-64-2020-CACL-AP
-DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020

CONFIRME que sont ainsi déclarés élus pour faire partie de la **Commission d'Appel d'Offres et de jury de concours (CAO)**, de la **commission de délégation de service public (CDSP)**, **commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**, sous la Présidence de la Présidente de la CACL, les membres suivants :

Membres titulaires

Farah KHAN
Jocelyne PRUDENT
Gilles ADELSON
Roland LEANDRE
David RICHE

Membres suppléants

Monique AZER
Mylène MAZIA
Roger ARON
Xavier CLERVAUX
Didier SILIGUINI

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 23 Juillet 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH